



HAL
open science

Egalité hommes-femmes et parentalité. Où va-t-on ?

Marie-Agnès Barrère-Maurisson

► **To cite this version:**

Marie-Agnès Barrère-Maurisson. Egalité hommes-femmes et parentalité. Où va-t-on ?. 2004. halshs-00115874

HAL Id: halshs-00115874

<https://shs.hal.science/halshs-00115874>

Submitted on 4 Dec 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



MATISSE UMR 8595 UNIVERSITE PARIS 1 – CNRS

Groupe Division Familiale du Travail

8 mars 2004

EGALITE HOMMES-FEMMES ET PARENTALITE

OU VA-T-ON ?

MARIE-AGNES BARRERE-MAURISSON
AVEC LA PARTICIPATION DE SABINE RIVIER

Alors que l'égalité professionnelle est en marche, notamment à travers la "Charte de l'égalité hommes-femmes" entre le gouvernement et les partenaires sociaux, quel avenir se dessine entre les hommes et les femmes ?

Où en est-on de la différence hommes-femmes, à l'heure où l'on parle des "nouveaux pères" et d'homoparentalité ? Quelle est la condition de l'égalité entre les femmes et les hommes, non seulement dans l'entreprise mais aussi dans la famille ? Le couple a-t-il encore un avenir, tandis que l'accès à la parentalité est une nouvelle revendication ?

C'est autour des débats sur ces questions, réel enjeu culturel, économique et social, que le texte ci-joint tente d'apporter des éléments en recadrant la discussion à partir de travaux récents. On donne ici quelques points de repères essentiels permettant de mieux comprendre l'avenir de notre société.

“ On ne naît pas femme, on le devient ”
écrivait Simone de Beauvoir en 1949, ouvrant par là la voie au féminisme de la deuxième moitié du XXème siècle. Elle montrait ainsi que le fait d'être une femme est le fruit d'une inculcation sociale qui institue ce groupe en inférieur à celui des hommes. C'est dans cette ligne que l'on doit inscrire les luttes féminines et la réflexion, dans les sciences humaines en

particulier, menées peu après. Les femmes, ainsi, tout au cours de la deuxième moitié du XXème siècle, n'ont eu de cesse de revendiquer un statut d'égalité, refusant en même temps la domination d'une catégorie humaine par l'autre qui prendrait racine dans l'appartenance biologique à un sexe.

Aujourd'hui, il n'est pas question de revenir sur le caractère universel de la différenciation biologique entre hommes et

femmes. Surtout à l'heure où les anthropologues, telle Françoise Héritier, montrent l'universalité de ce que cette dernière nomme "la valence différentielle" (sorte de valeur différente attribuée socialement aux hommes et aux femmes); tout en reconnaissant l'importance de la construction sociale, variable suivant les sociétés. Qui plus est, aujourd'hui, des spécialistes scientifiques (médecins, psychologues, dont D.Kimura, cf. *Le Monde*, 28 janvier 2004) affirment haut et fort l'irréductibilité de la différence biologique, notamment par-delà les processus d'apprentissage.

Ce que nous voulons dire, quant à nous, c'est que la différence biologique, entre les hommes et les femmes, est incontestable; mais que l'utilisation sociale qui en est faite, c'est-à-dire ce que les sociétés fondent comme système à partir de cela, est variable dans ses formes (il peut s'agir tantôt du patriarcat ou du matriarcat, tantôt d'inégalité ou de domination d'une catégorie sur l'autre, etc.). Il y aurait ainsi un *invariant*: le biologique, mais une *variabilité* dans le temps et dans l'espace des formes sociales données à cette différence. C'est de cette façon qu'il faut comprendre la construction de ce que d'aucuns nomment "le genre", qui n'est rien d'autre que la construction *des* genres (le masculin et le féminin), c'est-à-dire des rapports sociaux entre hommes et femmes.

● ● ● EMANCIPATION DES FEMMES

De grandes transformations économiques et sociales ont marqué le XXème siècle et ce début de XXI ème siècle. Les formes prises par la primauté sociale du groupe des hommes par rapport à celui des femmes ont évolué et se sont modifiées,

passant d'une domination (économique, juridique, morale) à une progressive émancipation des femmes (d'un statut de mineure à une identité autonome). On ne peut séparer ces mouvements de construction des identités à la fois dans la sphère productive (le travail) et la sphère reproductive (la famille), tant l'évolution des rapports entre hommes et femmes est liée aux transformations affectant les liens entre les deux sphères: en particulier l'insertion massive des femmes dans le salariat, la reconnaissance de droits à part entière, la généralisation des couples bi-actifs.

Il s'est en effet produit un changement fondamental au cours de la deuxième moitié du XXème siècle: avec l'extension du salariat, la femme est progressivement "sortie de la famille pour entrer sur le marché du travail". S'est alors engagée une lente transformation des rapports entre les hommes et les femmes, conjointement dans les

deux sphères,

Egalité hommes-femmes et parentalité

production et reproduction, accompagnée par l'ensemble du système social (éducatif, législatif, médical, etc.). La reconnaissance d'un statut juridique indépendant est allée de pair pour les femmes avec une formation accrue et une maîtrise de la contraception. Le régime d'Etat-providence autorisait de la sorte une autonomisation croissante des femmes et la revendication d'une double identité: travailleuse et mère. C'est l'âge d'or du féminisme, entendu comme lutte au nom du groupe social des femmes, mais aussi comme un ensemble de politiques et mesures d'accompagnement par les institutions de l'Etat lequel régule encore en grande partie les rapports entre la production et la reproduction.

Au tournant du siècle se font jour de nouvelles évolutions: d'une part l'effritement du

salariat, d'autre part la défaillance croissante du régime d'Etat-providence. C'est-à-dire, d'un côté, la fragilisation de l'insertion durable dans l'emploi, de l'autre la non-assistance systématique par un régime étatique ; quand, parallèlement, les structures familiales et en particulier conjugales tendent à se dissoudre sous l'effet de la montée des séparations, des naissances hors mariage, des familles monoparentales ou bien recomposées. Une nouvelle phase est ouverte inaugurant peut-être de nouveaux rapports entre hommes et femmes ; même si le modèle général, prédominant n'est pas fondamentalement remis en cause.

• • • EGALITE ET PARENTALITE

Deux thèmes semblent en effet se rejoindre : celui de la revendication de l'égalité, de la part des femmes (et la mise en place permanente de mesures visant cet objectif économique, culturel et politique) et celui de la revendication de la part des hommes d'un rôle actif dans la famille (les " nouveaux pères ", cf. *Le Monde*, 27 mai 2000).

L'égalité des hommes et des femmes devient une recommandation impérative, dans la sphère politique (y compris syndicale) et dans la sphère de la production : égalité des rémunérations, bien entendu, mais également mise en place de plans d'égalité, de labels étiquetés " égalité " pour les entreprises favorisant l'insertion des femmes et surtout maintenant l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale. Car on a pris note, après les enquêtes l'Emploi du Temps de l'INSEE (1998-1999) et notre propre enquête sur le " Partage des temps et des tâches dans les ménages " (MATISSE-DFT, CNRS, 1999) que l'on était encore loin de l'égalité dans la

prise en charge des tâches domestiques et parentales entre homme et femme dans le couple¹. Alors même que les couples à deux actifs sont désormais le modèle dominant.

Dans le même temps émerge une nouvelle revendication, celle des hommes-pères (les " nouveaux pères ") qui souhaitent, souvent après une séparation conjugale, pouvoir continuer d'exercer leur rôle auprès de leurs enfants. Ce mouvement s'inscrit dans les évolutions récentes, en particulier la reconnaissance de l'importance accordée à l'enfant, tant dans la famille que dans l'ensemble de la société : ce que nous avons par ailleurs déjà qualifié de " parentalisme ".

Ainsi la question du partage des responsabilités dans la famille devient-elle, plus que jamais, indissoluble de la prise en charge par la collectivité

des charges de **Egalité hommes-femmes et parentalité**

Dans des sociétés, en effet, où les taux de fécondité tendent à baisser, la préoccupation du renouvellement des générations se pose avec autant d'acuité que celle d'une éventuelle pénurie de main-d'œuvre dans les années à venir. D'où la mise en place d'une véritable politique de parentalité, à laquelle les entreprises et les collectivités participent. C'est dans ce cadre que l'on doit comprendre l'importance de l'instauration du congé de paternité. Il manifeste une tentative de refonte des comportements dans la famille, comme l'attestent certaines pratiques, notamment le développement du temps parental de la part des pères. Il est également le signe de l'introduction d'une nouvelle " politique familiale dans l'entreprise " : la gestion du temps de travail au sens large, incluant à la fois le professionnel et le

¹ D'après notre enquête, les femmes accomplissent encore, dans le couple, 70% du travail domestique et 60% du travail parental, cf. M.-A. Barrère-Maurisson, *Travail, famille : le nouveau contrat*, Gallimard, folio *Le Monde* actuel, 2003.

parental. Un pas de plus vers l'égalité des conditions entre les hommes et les femmes : vers une polyvalence des rôles ?

● ● ● POLYVALENCE OU PLURALITE DES CONDITIONS ?

On peut y voir aussi un nouveau mouvement : celui des hommes, qui investissent le terrain de la famille. L'inverse, en somme, de ce qui s'est passé au siècle dernier où les femmes ont investi le travail ? Auquel cas, le XXIème siècle serait " masculin " ? Y aurait-il alors une réelle prise en charge équivalente des attributions : celles de la production et de la reproduction, à la fois par les femmes et par les hommes ? Dans une sorte de polyvalence des rôles. Rien n'est moins sûr. Pas plus, à notre sens qu'il ne faut voir dans les revendications de reconnaissance sociale de l'homosexualité (et donc de l'homoparentalité) le signe d'une nouvelle « androgynie ». Tout au plus, pourrait-on dire qu'elle manifeste une plus grande indistinction des rôles, à l'heure où l'accès à la parentalité n'est plus systématiquement dépendant d'un rapport biologique. Grâce aux progrès de la médecine (en particulier des procédés de procréation médicalement assistée), l'identité sociale de parent n'est plus inséparable de l'identité biologique. Un bouleversement peut-être aussi important que la maîtrise de la fécondité, au siècle dernier !

Car la reproduction, à travers les relations de parenté, est au cœur du fonctionnement de nos sociétés. Simplement, il y a lieu de distinguer une parentalité biologique (le fait de procréer) de la parentalité sociale (être déclaré parent avec tout ce que cela suppose de droits et de devoirs inscrits dans un cadre juridique). Et c'est la parentalité

sociale qui est maintenant accessible à tous. A ce titre, force est de reconnaître que " le couple disparaît au profit de la parentalité ". Ce n'est pas tant la reconnaissance des couples homosexuels qui apporte un changement - et donc le PACS - , mais bien plutôt le fait de pouvoir être parent en étant homosexuel.

Ainsi la famille ne se fonde plus systématiquement sur la différenciation sexuelle entre un individu homme et un individu femme. C'est pourquoi la catégorisation de sexe (qu'elle soit biologique, ou sociale - le genre -) cède le pas à une catégorisation fondée sur la parentalité, ancrée dans les processus de reproduction. On peut ainsi mieux comprendre l'importance accordée à l'exercice de la relation de parent aujourd'hui, y compris dans la sphère de la production ; en témoignent les politiques sociales et d'emploi, d'aménagement des temps, de conciliation des vies professionnelle et familiale.

Dès lors, c'est peut-être une pluralité de rôles que l'on sera susceptible d'assurer, suivant les périodes de la vie. Les parcours de vie, professionnelle comme personnelle ou familiale sont désormais parcellisés, avec une multiplicité de temps : enfance, adolescence, puis à l'âge adulte des périodes de vie en solitaire, d'autres en couple, ainsi de suite. De même qu'une multiplicité de rôles parentaux : monoparentalité, bi ou coparentalité, homoparentalité. Autant de possibilités d'insertions sociales différenciées, autant d'identités sociales. Ainsi, malgré une différenciation biologique persistante entre le masculin et le féminin, il pourrait y avoir une pluralité d'identités sociales sexuées. Masculin, féminin, pluriel : une nouvelle conjugaison des genres ?

Egalité hommes-femmes et parentalité